



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 15 février 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (15) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Christiane MAURIN, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (2) : Florent LONGIS à Alain SANCHEZ, Carole ROBERT à Marie-Noëlle DISDIER.

Etaient absents excusés (4) : Marie-Thérèse AILLAUD, Abdellah HADDOUCH, Florent LONGIS, Carole ROBERT.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 34.

I. Désignation du secrétaire de séance

Christiane MAURIN est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire annonce en préambule le retrait de deux délibérations inscrites à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Département pour l'organisation de l'évènement "100 ans de la mort de Gilbert PLANCHE".
- Demande de subvention au Département pour l'organisation du festival "Créart'gentière".

III. *Compte-rendu des réunions*

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 18 janvier et le 15 février 2024.

19 janvier 2024 : Cérémonie des vœux communs de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Département. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les vœux ont été présentés en Préfecture, en présence de tous les corps constitués. Le Préfet a mis l'accent sur le sport en cette année de JO.

22 janvier 2024 : Assemblée générale extraordinaire de l'association de la Haute École du Bois et de la Forêt en visioconférence. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette réunion, l'association, dans sa forme actuelle, a été dissoute, faute d'avoir pu réunir les fonds nécessaires à son bon fonctionnement (250 000 €). Le projet redémarre sous une autre forme : l'ESITC Paris (École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Paris) souhaite le reprendre en développant une filière bois localement, comme cela a déjà été fait en Corrèze à Egletons pour la filière travaux publics. Une réunion avec l'ESITC, les Compagnons du Devoir et le Président du CA de la Haute École du Bois et de la Forêt doit permettre de préciser cette évolution du projet qui prend une forme plus institutionnelle que jusqu'alors.

D'autre part, la communauté de communes ayant perçu la subvention « Fonds Vert », les travaux de dépollution du site devraient pouvoir débuter cette année.

Rémi ROUX pose la question des partenaires actuels du projet. Alain SANCHEZ précise qu'il est possible que certains quittent le projet. Christiane MAURIN souligne que les partenaires européens restent très intéressés par la création de cette école sur le territoire local. En effet, Alain SANCHEZ annonce la venue d'une délégation de l'école polytechnique de Lausanne début mars.

23 janvier 2024 : Présentation des vœux de la municipalité aux résidents de la Villa Montbrison. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

De nombreux élus étaient présents pour rencontrer les résidents de la Villa Montbrison en cette occasion. Ils ont également pu faire la connaissance du nouveau directeur de l'établissement.

24 janvier 2024 : Commission Sport et Activités de Pleine Nature. Rapporteur : Maxime RANCON.

La demande d'organisation du « Trail de l'Izoard » a été classée sans suite par la commission (il existe déjà plusieurs trails locaux et celui-ci reprenait en grande partie les parcours existants).

Il en est de même pour la sollicitation de « Ma petite planète » pour participer aux JO de l'écologie : sans suite.

Les deux itinéraires actualisés dans le topo-guide « Les environs de Briançon à pied » ont été validés, mais il n'a pas été jugé nécessaire d'adhérer à la labellisation par la FFR (Fédération Française de Randonnée) comme proposé. Ces sentiers sont entretenus et balisés par la commune.

Une formation aux premiers secours est à nouveau organisée cette année pour une dizaine d'encadrants d'associations sportives de L'Argentière le 13 avril.

Une campagne de sensibilisation au tabagisme prend également forme et des panneaux seront posés aux abords des équipements sportifs en partenariat avec « La Ligue contre le Cancer » des Hautes-Alpes pour créer un certain nombre d'Espaces Sans Tabac.

Intervention de plusieurs élus à ce sujet : il serait judicieux de faire de même dans les squares de jeux pour enfants et aux abords des écoles. A étudier en commission « Vie citoyenne ».

Enfin, en ce qui concerne les animations prévues dans le cadre des JO 2024 (la commune ayant été labellisée « Terre de Jeux »), il sera proposé aux clubs de sports olympiques d'été de faire des animations accessibles à tous pendant la semaine olympique. Une réunion à ce sujet est prévue le 28 février.

Marie-Noëlle DISDIER demande si des équipes se sont annoncées pour s'entraîner au stade d'eau vive. Alain SANCHEZ répond qu'à ce jour, la Suède se serait renseignée mais qu'il n'a pas d'autres informations à ce sujet. Il précise également que les services de la mairie ont reçu un kit de communication à intégrer dans leurs messageries, courriers, etc. Maxime RANCON ajoute que cette labellisation ouvre droit à des subventions du Département pour réaliser les animations « JO 2024 ».

26 janvier 2024 : Cérémonie de présentation des vœux de la municipalité. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

De nombreux événements ayant eu lieu au même moment (match des Diables Rouges, ICE, vœux dans une commune voisine...), il y a eu moins de monde que l'an dernier. Il est difficile de trouver une date satisfaisante au cours de ce mois bien chargé.

27 janvier 2024 : Remise des Prix de l'ICE 2024. Rapporteur : François ROTH.

Cette remise des prix de l'Open International de glace a clôturé l'édition 2024, qui a réuni quelques 400 participants malgré des conditions météo peu hivernales, en présence du Président de la Communauté de communes, du conseiller départemental Rémi ROUX et de Cathy JOLIBERT, organisatrice de l'événement. Un feu d'artifice et un concert ont suivi pour le plaisir de tous. Il est à noter que les activités autres que « glace » se sont diversifiées depuis quelques années, par la force des choses.

28 janvier 2024 : Remise des Prix de la course de ski de fond de Vallouise. Rapporteur : François ROTH.

Cette course régionale de ski de fond « U13 », organisée par la section ski de fond du Club des Sports Puy Saint-Vincent La Vallouise, s'est déroulée sur le site nordique de Vallouise et a rassemblé quelques 200 participants. La remise des prix a eu lieu dans une ambiance conviviale, en présence des deux conseillers départementaux, Gaëlle MOREAU et Rémi ROUX.

29 janvier 2024 : Comité syndical de Territoire d'énergie 05. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce comité a officialisé la création de la SEM (réunissant le Département, Territoire d'Énergie, la Caisse de Dépôt, EDSB, et deux autres banques), qui doit promouvoir et développer les énergies renouvelables sur les Hautes-Alpes, en finançant et créant des nouvelles centrales, prenant part aux réseaux de chaleur et à tous les projets d'énergies renouvelables.

Le directeur de Territoire d'énergie devient directeur de cette SEM, Énergie Hautes-Alpes.

29 janvier 2024 : Assemblée générale extraordinaire de la Chorale des Neiges. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Après avoir rappelé l'historique de la chorale, Monsieur BONY a remercié les présidents et membres successifs de la Chorale des Neiges et a cédé la parole à Madame PETTINOTTO pour la présentation du bilan financier. Le solde sera donné à l'Écho des Glaciers, harmonie avec laquelle la chorale a partagé des moments très heureux. La commune a ensuite été remerciée pour son soutien financier au cours de toutes ces années et c'est avec beaucoup d'émotion que l'association a été dissoute. Cette AG extraordinaire s'est terminée par le partage de la galette des rois et du verre de l'amitié.

31 janvier 2024 : Commission Animations. Rapporteur : Carine QUILICI.

En premier lieu un bilan de l'année 2023 a été dressé (réalisations et budget) puis les projets 2024 ont été listés. Ils seront annoncés chaque mois dans L'ABC Infos. Les dates incontournables sont : la fête de la musique (à maintenir en l'état ou faire évoluer ?), les festivités du 14 juillet (idem, organisation à revoir).

La parole est donnée à Alain SANCHEZ qui annonce qu'il a été décidé de ne pas organiser de Festival du Livre en 2024, au motif que personne dans l'équipe ne se sent assez solide pour porter cet événement, qui de plus était prévu en même temps que les championnats de France de VTT qui mobiliseront des moyens humains et matériels conséquents.

1^{er} février 2024 : Cérémonie de la Sainte-Geneviève par le Groupement de Gendarmerie Départementale. Rapporteur : François ROTH.

Célébrée annuellement, la Sainte-Geneviève est l'occasion de saluer l'action de la gendarmerie. C'est également un moment de partage et de communion pour l'ensemble des personnels de la gendarmerie et leurs familles. C'est à Embrun qu'a eu lieu cette année cette cérémonie, en deux temps, avec une célébration à la cathédrale Notre Dame du Réal suivie d'un temps militaire à l'espace DELAROCHE, en présence notamment du colonel Jérôme GRANGE, du Préfet des Hautes-Alpes et de Madame la Maire d'Embrun.

2 février 2024 : Rencontre avec le nouveau commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, l'Adjudant-Chef Gérôme PODEVIN-COLLOMP. Rapporteurs : Alain SANCHEZ/François ROTH.

Le nouveau commandant, qui succède à l'Adjudant-chef Pascal MALFATTO, est venu se présenter accompagné de son adjoint, Pierre-Yves BUSI. Il a auparavant œuvré à Saint-Chaffrey. Ont été abordés les sujets suivants : rapprochement avec la police municipale, relations avec la mairie, appui de la Gendarmerie pour constater les infractions pénales, etc. Il a également été question des travaux de réfection des appartements, des effectifs de l'unité territoriale, du constat de conduite excessive dans l'agglomération, des actes de vandalisme, de l'opération « tranquillité vacances ».

2 février 2024 : Assemblée générale de l'association Athlé Trail en Argentiérois. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette association compte actuellement 56 licenciés dont 30 enfants, elle propose de nombreuses heures d'entraînement régulier ainsi que des actions phare (corvée d'entretien des sentiers, plantation de 344 arbres suite au trail de la Haute-Durance). Seront reconduits en 2024 le Trail de Haute Durance et les Fou'lées Givrées.

5 février 2024 : Assemblée Générale de l'association des Enseignes du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette assemblée, il a été décidé de mettre en sommeil l'association des Enseignes, suite au constat du manque de volontaires en son sein pour la faire vivre, malgré la bonne volonté du Bureau qui, seul, ne peut pas y arriver.

Alice PRUD'HOMME prend la parole pour souligner que le poste de manager de commerce qu'occupait Camille BOURIANE et qui n'a pas été pourvu suite à son départ a sans doute manqué à l'association. Elle remercie Kelly SOL, présidente, pour son investissement et son travail ces 3 dernières années.

5

6 février 2024 : Signature de la convention de financement du projet labellisé « Bas Carbone » en forêt communale. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le mécène de ce projet, la Compagnie des Alpes, est venu en mairie signer la convention. Sur 3 hectares du massif des Aiguillons seront plantés 3 600 arbres, d'espèces variées, qui devraient consommer 261 tonnes de CO2 sur 30 ans. Pour avoir des plants de la meilleure qualité possible, il est envisagé de planter en 2025. Il y aura ensuite un suivi sur 5 ans (les 3 premières années par l'ONF, les 2 suivantes par la commune) avec d'éventuelles replantations si nécessaire.

10 février 2024 : Après-midi belote. Rapporteur : Carine QUILICI.

C'était la deuxième édition, qui a réuni 12 équipes au Foyer Culturel, dans une ambiance conviviale.

14 février 2024 : Atelier restitution / échanges organisé par le Parc National des Écrins : zoom d'évaluation des effets de la Charte du Parc National des Écrins sur le pastoralisme en alpages. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Ce zoom d'évaluation a été réalisé par 16 étudiants en Master de Géographie. 41 personnes (élus, éleveurs, agents de la DDT, garde-moniteur) ont été interrogées sur 7 secteurs du Parc National des Écrins dans le but de fournir des éléments d'actualisation pour la Charte du PNE sur le pastoralisme, l'eau et les activités de pleine nature.

Ces zooms ont été effectués sur : les mesures agroenvironnementales et climatiques et leurs impacts, les cabanes pastorales, et la prédation. D'ici novembre l'étude sera restituée en totalité au PNE qui l'utilisera pour réviser sa Charte.

14 février 2024 : Présentation de l'action « Accompagnateur Santé » développée dans le cadre du Conseil National de la Refondation, par Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et Madame la directrice départementale des Hautes-Alpes de l'Agence Régionale de Santé (Maison France Services). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette présentation, il a été expliqué que l'accompagnateur Santé est présent pour aider les personnes à la prise de rendez-vous en ligne, mais aussi et surtout pour assurer et soutenir les démarches en cas d'hospitalisation à domicile, de sortie d'hospitalisation etc.

Des permanences sont assurées à la Maison France Services 3 demies journées par semaine. Ce service était très attendu sur notre territoire (en 1 mois, l'accompagnateur en place a déjà aidé 15 personnes !).

IV. Délibérations

1. Cession d'une portion de la parcelle communale D 58.

M. et Mme Franck DESMOULINS souhaitent acquérir une portion de la parcelle communale D 58 (d'une surface de 80 m²) située La Grand Sagne et attenante à leur propriété, afin d'y installer un poulailler.

La commission urbanisme a émis un avis favorable à cette demande lors de sa réunion du 27 avril 2023.

Les services de la commune ont sollicité l'avis du Domaine sur la valeur vénale. Ce dernier a estimé le m² de cette parcelle située en zone AUba à 17 € eu égard à son inconstructibilité.

Il est proposé de céder les 80 m² de cette parcelle D 58 au demandeur au prix estimé par le pôle d'évaluation domaniale.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Attribution d'un nom au square situé chemin du Kaon.

Le comité local du Souvenir Français propose de rendre hommage au résistant Jean Moulin en attribuant son nom à un lieu en centre-ville.

La dénomination des voies, des places, a déjà été effectuée mais il serait possible d'attribuer un nom au square situé chemin du Kaon, qui est un passage emprunté fréquemment et est agrémenté d'un espace de jeux pour enfants.

Il est proposé d'accepter cette demande et de nommer le square situé chemin du Kaon, « Square Jean Moulin ».

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Modalités de délivrance de coupe de bois sur pieds.

La demande en bois de chauffage est toujours soutenue dans la commune. Les services de l'ONF ont procédé à la désignation d'une coupe dans les parcelles 4, 5, 6, 36 et 38 de la forêt communale. Les produits mobilisés par cette coupe et les conditions d'accès à cette parcelle paraissent correspondre aux besoins en matière d'affouage.

Afin de mettre à la disposition des affouagistes une coupe correspondant à leurs besoins ruraux et domestiques, Monsieur le Maire propose la désignation d'une coupe de bois en forêt communale dans les parcelles suivantes : 4, 5, 6, 36 et 38.

Cette coupe sera affectée au partage en nature entre les affouagistes. Le partage des lots se fera par feu moyennant la participation obligatoire à une corvée.

La délivrance aura lieu sur pied, chaque affouagiste faisant son affaire de l'exploitation du lot. Cette exploitation se fera sous la responsabilité des trois garants solvables à savoir Messieurs Maurice BONHOMME, Hervé BERNAUDON et Gilbert BARNÉOUD, qui acceptent, supportant ensemble la responsabilité prévue par l'article L 145-1 du code forestier.

Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 31/12/2026.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Demande de subvention pour la 2^{ème} tranche de la rénovation énergétique de l'école de la Bessée.

Comme préconisé dans le rapport de l'audit énergétique du 13 janvier 2023, et ce afin de répondre aux prérogatives du décret « tertiaire » du 23 juillet 2019, il est proposé d'engager une deuxième tranche de travaux qui consistera à réaliser une isolation du bâtiment par l'extérieur.

Cette nouvelle tranche complètera la 1^{ère} tranche qui sera réalisée cet été et qui consistera à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment de l'école.

Le montant estimatif des travaux à réaliser pour cette 2^{ème} tranche est de 473 500,00 euros H.T.

Afin de réaliser ce programme, il est proposé de solliciter des aides financières auprès de l'État au titre du « Fonds Vert 2024 » pour 118 375 € (soit 25% du montant des travaux HT), du Conseil Régional Sud PACA au titre de « nos communes d'abord » pour 142 050 € (soit 30 % du montant total HT des travaux), et de l'État dans de cadre de la DETR pour 118 375 € (soit 25 % du montant total des dépenses HT).

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Demande de subvention au Département suite aux dégâts causés par les intempéries d'octobre 2023.

Suite aux intempéries des mois d'octobre et de décembre 2023, il a été constaté des dégâts sur les secteurs du stade d'eau vive ainsi qu'au niveau des ponts et des digues de la vallée du Fournel.

Un montant de travaux à réaliser pour cette opération a été estimé à 161 000,00 € H.T. Pour permettre la réalisation de ces travaux dès ce printemps, une demande de subvention a été réalisée auprès des services de l'État dans le cadre de la dotation de solidarité *événements climatiques ou géologiques* suite aux intempéries d'octobre 2023.

Afin de compléter ce plan de financement, il est proposé de solliciter une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 30 % du montant H.T des travaux, soit une subvention de 48 300,00 €.

Il est précisé que ce programme ne prend pas en compte les dégâts constatés par les services RTM et ONF lors d'une visite sur le terrain début janvier 2024, sur les pistes de la Salce, du col de la Pusterle, du col des Lauzes, du col d'Anon, de l'Aiguillette, de Champ Didier et du bois de France, car ces sites pourront être visités uniquement après la fonte des neiges pour évaluer de façon plus précise le coût des travaux qui devront être réalisés pour les remettre en état. Ces travaux feront l'objet d'une deuxième tranche de travaux et d'une nouvelle recherche de financements.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Modification du tableau des effectifs.

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Celui-ci est proposé par le Maire en fonction de la manière de servir de l'agent et de ses compétences acquises.

Il concerne 4 postes dans nos services pour lesquels il convient :

- De supprimer le grade actuellement détenu

- De créer le nouveau grade

FILIERE	NOMBRE DE POSTES	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CRÉE	MOTIF
Technique	1	Technicien territorial	Technicien principal de 2 ^{ème} classe territorial	Avancement de grade
Technique	3	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal territorial	Avancement de grade

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant comme représentant de la commune dans la copropriété de l'immeuble « Le Coucardier ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un élu titulaire ainsi qu'un élu suppléant doivent être nommés pour représenter la commune dans le syndic de la copropriété de l'immeuble « Le Coucardier »

Madame Dominique BARNÉOUD se propose comme élue titulaire et Madame Carine QUILICI comme élue suppléante.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

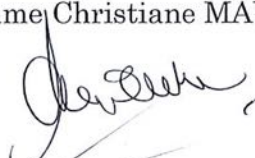


V. Questions diverses

Festival du livre : suite à l'annonce publique du Maire (*cf III ci-dessus*), un élu exprime le souhait de connaître les pistes de réflexion pour palier l'absence du Festival du Livre cette année.

Le Maire a réitéré la décision unanime prise par les élus présents lors d'une réunion de travail : aucun élu ne souhaite prendre le relais pour organiser le Festival du Livre qui devait avoir lieu dans 4 mois. Une des pistes de réflexion déjà initiée depuis l'an passé était un portage par une association, ce qui semble être plus approprié vu l'évènement « semi-professionnel ». De plus, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a indiqué qu'elle aiderait prioritairement les communes qui proposent plusieurs actions culturelles sur toute l'année plutôt qu'un grand évènement.

Enfin le Maire précise que la commune va recruter un agent chargé du développement culturel à la bibliothèque, en remplacement de la bibliothécaire qui souhaite quitter son poste. Le poste sera publié dès le 16 février 2024.

En l'absence de questions du public et sur Facebook, la séance est levée à 22 H 20.

La Secrétaire de séance Madame Christiane MAURIN 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 26 février 2024	PV publié le 26 février 2024